

Conseil Municipal - 13 mai 2022 - 20h00

Excusés ou absents :

Pouvoirs :

Ordre du jour

[Compte Administratif 2021 - Compte de gestion 2021 - Affectation de résultat](#)

[Maison du Temps Libre - Tarif de refacturation de la consommation électrique](#)

[Workici - Montant des loyers](#)

[Demande d'installation d'un distributeur de pizza](#)

[Bail de la Maison du Berger](#)

[Révision de loyer d'un logement communal](#)

[Questions diverses](#)

[Questions habitants](#)

Compte Administratif 2021 - Compte de gestion 2021 - Affectation de résultat - BP 2022

Comme tous les ans, nous ferons une présentation détaillée de l'exercice clos au 31/12/2021. Le Compte Administratif (CA) 2021 et le Compte de gestion sont consultables en [cliquant ici](#). L'excédent du compte administratif 2021 est de 37 447,13 €. *(délibérations)*

Maison du Temps Libre - Tarif de refacturation de la consommation électrique

Les élus avaient délibéré le 14/04/2017 pour fixer le tarif de refacturation des consommations électriques aux locataires de la Maison du Temps Libre. Ce tarif avait été fixé à 0,075 €/kWh. Suite au changement de fournisseur d'électricité et à l'augmentation des tarifs des consommations électriques (0.2188 €/kWh TTC), les élus doivent décider si l'on applique une augmentation aux locataires de la Maison du Temps Libre au vu des nouveaux tarifs de notre fournisseur d'énergie. *(délibération)*

Workici - Montant des loyers

Un locataire de l'espace Workici, qui loue déjà 3 bureaux dans l'espace de Coworking au 1er étage de la mairie, envisage d'en louer un 4ème. Celui-ci serait sans box internet (facturée par Orange 42.99 € TTC / mois), et à ce titre, il sollicite une réduction de loyer. Il s'agit du dernier petit bureau disponible (bureau B sans fenêtre). *(délibération)*

Demande d'installation d'un distributeur de pizza

Une demande d'installation d'un distributeur automatique de pizza (pizzas fraîches de fabrication artisanale) sera étudiée lors de ce conseil. *(délibération)*

Bail de la Maison du Berger

Le bail de la Maison du Berger, sise 12 rue Jean-Pierre Gérard, prendra fin le 30 juin 2022 (il avait été conclu pour une durée de 6 ans, du 01/07/2016 au 30/06/2022). En l'absence de proposition de renouvellement faite au locataire, il sera reconduit tacitement pour 6 ans dans les mêmes conditions. *(délibération)*

Révision de loyer d'un logement communal

Le contrat de location de la Maison du Berger sise 12 rue Jean-Pierre Gérard prévoit la révision du loyer au terme de chaque année de contrat, en fonction de la variation de l'Indice de Référence de Loyers publié par l'INSEE. Le Conseil Municipal peut décider d'augmenter le loyer ou non au 1er juillet 2022.

Le loyer avait été augmenté en juillet 2021, passant de 599,00 € à 610,00 € mensuels.

Si les élus décident d'augmenter le loyer cette année, celui-ci passerait de 610,00 € à 633,00 € par mois. *(délibération)*

Questions diverses

- Présentation Ordures Ménagères par M. Philippe DEHAND, Vice Président CAGV (Développement Durable - Transition Écologique)
- Saint-Nicolas 2022 à Bras
- Workici : publication d'images OFB
- Publicité Musette champêtre / Meuse canoë
- Demande de subvention ANCIENS DU TALOU
- Tenue du bureau de vote Elections des 12 et 19 juin 2022 (vous pouvez vous inscrire [ici](#))
- Visite de l'atelier route de Charny
- Date du prochain conseil municipal : 10 ou 17 juin 2022 ?

Questions habitants

[Les documents liés à ce conseil sont disponibles en cliquant ici](#)

Réactions habitants sur d'autres points que l'ordre du jour

Les habitants qui le souhaitent peuvent réagir à l'ordre du jour ou poser une question qui peut de rien à voir avec l'ordre du jour [mail en cliquant ici](#) ou un sms au 06 85 84 87 26.